



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

npa2009.org

**Comité de
Créteil**

npa-creteil@live.fr
<http://npacreteil.wordpress.com>
06 30 69 73 73

**PRENDRE
CONTACT**

NPA -
2 rue Richard Lenoir -
93 100 Montreuil
ecrire@npa2009.org

Nom :
.....

Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....
.....
.....

Tel :
... .. / / / / /

Mail :
.....
@.....
.....

Ne touchez pas au Code du Travail ! Retrait du projet de loi Macron !

7.1.2015

Macron ou le triomphe de la banque

E. Macron, le ministre de l'économie, a présenté au Conseil des ministres du 10.XII une partie de son projet de « *loi pour la croissance et l'activité* ». Il serait soumis à l'Assemblée dès le 26 janvier.

Au cœur de ce projet, une série de mesures fragilisant le Code du travail. Il s'agit de la reprise de revendications traditionnelles du MEDEF, centrées sur l'individualisation, la précarisation du salariat. Déjà en 2007, la présidente du MEDEF revendiquait que « *les accords collectifs de travail puissent déroger aux principes législatif* », autrement dit la fin du code du Travail.

Le contenu de la loi va évoluer. Le gouvernement s'est en effet réservé la possibilité d'aggraver le caractère anti-social de ce projet. Peu sur de sa « majorité » qui se lézarde, il prévoit d'ailleurs de passer en force, en utilisant le mécanisme des ordonnances...

Sous l'impulsion de l'Union Européenne

Partout en Europe, l'UE pousse au démantèlement des acquis sociaux. D'où la multiplication des grèves générales : Italie, Belgique...

Le projet Macron a d'ailleurs été construit en application du Traité (dit) sur la Stabilité (TSCG), ratifié en 2012, par Hollande. En cas de déficit « excessif », ce texte prévoit en effet la mise en place de réformes « de structure ». L'UE a d'ailleurs fait savoir que si la « réforme » Macron n'allait pas assez loin, elle imposerait ses propres « recommandations » dès mars 2015.

Pour ces raisons, **le NPA revendique la dénonciation des traités européens ultra-libéraux – en premier lieu le TSCG.**

Loi Macron, seuils sociaux, casse des statuts...

En fait, c'est toute une offensive anti-ouvrière qui prend forme autour de la loi Macron. L'objectif est de liquider le code du Travail, de **permettre l'individualisation du Travail, de liquider les solidarités collectives, et développer massivement la précarité** selon les normes néolibérales. Ainsi :

- Les négociations relatives aux seuils sociaux se poursuivent, et il devient chaque jour plus clair que leur objet est de supprimer le système des délégués du personnel dans les entreprises de 11 à 50 employés (entre autres). Un projet de loi devrait être déposé en mars.
- Dans la Fonction Publique, la ministre Lebranchu a ouvert des discussions relatives au statut, dans le cadre de la réforme de l'État. L'un des objectifs affirmés est de remettre en cause cet acquis majeur des salariés – dans un contexte de blocage des salaires depuis des années.

Plus que jamais, **le NPA dénonce la politique de « dialogue social »** avec Valls, Hollande, Gattaz... Il se prononce **contre la participation syndicale à des négociations dont rien de bon ne peut sortir pour les salariés.**

Construire la riposte, infliger une défaite au gouvernement PS-MEDEF

Depuis l'annonce du contenu de projet de loi Macron, les prises de positions hostiles se multiplient à gauche, de la part des organisations syndicales. Tant mieux ! **Pour le NPA, l'objectif même du projet Macron est inacceptable. Contre toute logique « d'amendement » de ce projet, le NPA défend la revendication de son retrait net et clair.**

Mais seule la mobilisation permettra le retrait de ce projet désastreux. Alors quelles perspectives d'action ? **Les syndicats du commerce parisien (CLIC-P) appellent à manifester à l'Assemblée lors de l'ouverture du débat parlementaire du projet Macron, le 26 janvier.** Ils ont depuis été rejoints par les organisations de gauche membres du collectif 3A, l'Union Régionale Ile-de-France CGT. C'est bien sur la voie à suivre : le NPA mettra ses moyens en œuvre pour le succès de cette initiative.

Pour cela, il faut multiplier les initiatives – les plus unitaires possibles – dans les quartiers, les localités : réunions d'information, interpellation des parlementaires de gauche pour qu'ils s'engagent à ne pas voter la loi...

La responsabilité des directions syndicales est pleinement engagée. Il faut

un appel unitaire, intersyndical, national

- **à la grève le 26 janvier**
- **à une manifestation de masse, à l'Assemblée, pour le retrait du projet Macron.**

Projet de loi Macron : un retour en arrière de 150 ans...

Le projet Macron est en fait un regroupement de mesures diverses, toutes menant à la dérégulation du Travail. Sont notamment prévues les mesures suivantes :

- ✓ L'extension du **travail du dimanche** toute l'année et pour tous... Les heures supplémentaires ne seraient plus payées : ce serait supprimé pour les entreprises de moins de 20 salariés, « à négocier » pour les autres. Le travail de nuit ne commencerait plus à 21 h mais à minuit...
- ✓ **Les tribunaux des prud'hommes seraient dénaturés** : les juges salariés ne seraient plus que des assesseurs de peu de poids face aux juges professionnels, plus favorables aux employeurs.
- ✓ **L'inspection du travail serait encore affaiblie** - elle avait déjà vu son indépendance remise en cause (réforme Sapin, mars 2014). Pour les sanctions, les patrons échapperaient aux juges et inspecteurs du travail (transformation des amendes pénales en amendes administratives). Pour les délits concernant le droit syndical, les peines d'emprisonnement seraient supprimées...
- ✓ Tout un arsenal de mesures vise à **faciliter les licenciements**. Il n'y aurait plus de vrai procès possible contre les abus des patrons, remplacés par un barème d'indemnités forfaitaires qui permettraient aux patrons de chiffrer à l'avance ce que leur coûterait des licenciements abusifs, des sanctions injustes, etc. Ces indemnités seraient suffisamment faibles pour ne pas « dissuader d'investir »...
- ✓ Il est aussi prévu de développer le transport interrégional par autobus. Cette décision vise en fait à **affaiblir le service public ferroviaire** au profit de sociétés privées, polluantes, et employant leurs salariés dans des conditions d'un autre âge.
- ✓ Enfin le « volontariat » des salariés pourrait désormais **permettre à l'employeur de s'exonérer de la loi et des accords collectifs**, du moment qu'avec le salarié ils règlent leurs litiges par convention entre eux ! Ce serait **la fin d'un aspect décisif du droit du Travail**, un retour aux conditions d'exploitation du XIX^e siècle. Ce mécanisme permettrait notamment d'aboutir à l'allongement de la durée du Travail et satisfaire les patrons dans leur croisade contre les « 35 heures ».